Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260605-D2026063B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de Convocation : 28/05/2026

Mise en ligne le 08/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le Vendredi 05 juin à 20 heures trente minute

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, Mme FERRÉ, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BONNIER, Mme BOUCHET, M. CARRÉ, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GARNIER, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SANDOZ, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE, Mme VILFEU

EXCUSÉS : M. LUGAND, M. BRÉAL, M. BOTTIER

POUVOIR : M. BRÉAL donne pouvoir à M. RESTIF
M. BOTTIER donne pouvoir à M. GUIBERT

SECRÉTAIRE : M. Claude DELENCLOS est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-63- – Culture – Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2026-2027

Madame MASSARD, adjointe au Maire en charge de la culture et au patrimoine, présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre de sa compétence "Culture - Sports - Loisirs", et dans le cadre de son projet culturel de territoire adopté en décembre 2010, Roche aux Fées Communauté a identifié le développement d'une saison culturelle intercommunale comme un axe fort de son action en faveur du développement culturel local.

Afin de proposer et de mettre en œuvre un projet en accord avec les moyens disponibles sur les communes, et dans un souci de mutualisation des énergies, Roche aux Fées Communauté souhaite associer largement les communes, les associations et acteurs culturels locaux aux différentes étapes de l'organisation de la saison culturelle.
Il est donc proposé une convention de partenariat pour l'organisation des spectacles et actions culturelles suivantes :

- Du 10 au 14 février 2027 – spectacle « Les trois petits vieux qui ne voulaient pas mourir » de la Cie A Corps Perdus à la salle Polyvalente de Retiers

La convention présentée en pièce jointe définit les obligations réciproques des partenaires.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260605-D2026063B-DE

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Adopte les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Roche aux Fées Communauté et la Commune pour l'accueil de la manifestation décrite ci-dessus de la saison culturelle intercommunale 2026-2027

Autorise M. le Maire à la signer

P.J. en annexe : Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2026-2027

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Claude DELENCLOS